



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2016-01-007

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2016

Sommaire

DDT 18

18-2015-11-03-002 - RECAPITULATIF PREFECTURE ARRETE 3 novembre 2015 (3 pages) Page 3

DIRECCTE - UT18

18-2016-01-06-028 - ANNULATION retrait enregistrement déclaration ADH Multiservices - M (1 page) Page 7

18-2016-01-04-002 - ANNULATION retrait enregistrement déclaration CLASSE PROGRESS - M (1 page) Page 9

18-2016-01-13-002 - ANNULATION retrait enregistrement déclaration SARL COLLADANT (1 page) Page 11

PREFECTURE DU CHER

18-2016-01-08-005 - Arrêté n° 2016-1-0021 accordant délégation de signature à .Yves CASTEL, directeur départemental des territoires de la Nièvre en matière de police de l'eau, de la navigation, de la pêche et de gestion du domaine public fluvial de l'axe ligérien dans le département du Cher (3 pages) Page 13

18-2016-01-13-001 - Arrêté n° 2016-1-0030 accordant délégation de signature à Mme Brigitte SIFFERT, directrice départementale de la sécurité publique du Cher (3 pages) Page 17

18-2016-01-14-001 - Arrêté n° 2016-1-0036 accordant délégation de signature à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest et à certains agents placés sous son autorité. (2 pages) Page 21

18-2016-01-15-001 - Arrêté n° 2016-1-0037 fixant la liste des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2016 (4 pages) Page 24

DDT 18

18-2015-11-03-002

RECAPITULATIF PREFECTURE ARRETE 3 novembre
2015

**Arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation de cumul
ou de réunions d'exploitations agricoles
de la réunion de la CDOA du 3 NOVEMBRE 2015**

Le GAEC D'ARLAN (DESDIONS Pascal et Michaël) demeurant 24 Rue Borderousse à DUN SUR AURON, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 81ha78 à DUN SUR AURON, une surface de 120ha52 (parcelles CD14/5/9/18/29/30/31/32/33/34/99/100/101/102/103/CE6/8/9/10/12/16/17/18/19/20/21/22/31/32/33/34/35/36/38/40/41/42/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/67/68/69/71/72/73/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/87/88/89/94/95/96/97/CH17/18/19/20/25/26/28/29/30/31/50/51/52/55/56/57/58/CK32/33/35/36/37/A203/204/205/218/219/220/221/222/223/236/237/238/206/207/208/209) à DUN SUR AURON, par accord tacite en date du 11 décembre 2015

Monsieur DESRUES Sébastien demeurant 34 Rue Paulin Pecqueux à SANCOINS, n'est pas autorisé à adjoindre à son exploitation de 10ha77, une surface de 20ha72 (Parcelles C 300/ 301/G 256/ 257/ 258/ 259/ 260/ 261/ 262/ 263) (cédant, M. BEAUFILS) à SANCOINS

Monsieur DESRUES Sébastien demeurant 34 Rue Paulin Pecqueux à SANCOINS, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 10ha77, une surface de 18ha56 (parcelles F 200/ 201/ 202/ 203/ 206/ 207/ 208 (cédant M. THOMAS) à VERAUX

Monsieur SAULU Frédéric demeurant 3 Moulin de Chalivoy la Noix à OUROUER LES BOURDELINS, n'est pas autorisé à adjoindre à son exploitation de 19ha71 en prés à SANCOINS, une surface de 20ha72 (parcelles G 256/ 257/ 258/ 259/ 260/ 261/ 262/ 263 à SANCOINS

Monsieur BONNEAU Henri demeurant Venoux à BESSAIS LE FROMENTAL, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 133ha71 à BESSAIS LE FROMENTAL, une surface de 6ha06 (parcelle F 439) à CHARENTON DU CHER,

L'EARL MAURICE demeurant Champarlan à HUMBLIGNY, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 190ha75 à HUMBLIGNY, une surface de 14ha34 (parcelles ZK 38/ 34/ ZN 10/ 6/ 7/ 8) à NEUILLY EN SANCERRE

L'EARL Pierre MORIN demeurant 4 Rue de l'Abbaye à BUE, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 9ha30 (vignes AOC) / SAUP 165ha54 à BUE, une surface de 0ha4780 (parcelles ZM 95 / ZM 173) / SAUP 8ha5084 à BUE

Le GAEC DU TRAIT DE LAS demeurant Le Trait de Las à SANTRANGES, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 325ha72 à SANTRANGES, une surface de 48ha01 (parcelles ZH 83/ 85/ 98/ 120/ 121/ 122/ 123/ 124/ 64/ 77/ 80/ 81/ 82/ 1/ 2/ 3/ ZE 15) à SAVIGNY EN SANCERRE

Monsieur PARIAS Frédéric demeurant La Trolière à SANCOINS, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 156ha66 à SANCOINS, une surface de 20ha72 (parcelles G 256/ 257/ 258/ 259/ 260/ 261/ 262/ 263 à SANCOINS

Monsieur PEZARD Nicolas demeurant 1021 Route du Claudicat, Les Jeans Millet à NEUILLY EN SANCERRE, est autorisé à s'installer sur une surface de 14ha34 (parcelles ZK 38/ 34/ ZN 10/ 6/ 7/ 8) à NEUILLY EN SANCERRE

La SCEA SENET demeurant Le Grand Beurre à SAGONNE, n'est pas autorisée à adjoindre à son exploitation de 273ha23 à SAGONNE, une surface de 20ha72 (parcelles G 256/ 257/ 258/ 259/ 260/ 261/ 262/ 263 à SANCOINS

Monsieur BOISGONTIER Emmanuel demeurant Channay à EPINEUIL LE FLEURIEL, est autorisé à s'installer sur une surface de 124ha33 (parcelles ZW 15/ 16/ ZX 20/ 21/ ZV 7/ ZT 35/ ZX 30/ ZT 02/ 26/ 30/ 34/ 36/ ZX 24/ ZH 37/ YI 7/ ZR 28/ ZP 15/ 28/ 22/ 23/ 24) à EPINEUIL LE FLEURIEL (Cher), VALLON EN SULLY (Allier)

Monsieur COLAS Alexandre demeurant Les Petites Peluies à SAINT AMBROIX, est autorisé à se réinstaller à titre individuel (après dissolution du GAEC COLAS et fils) sur une surface de 189ha84 à LUNERY, MAREUIL SUR ARNON, PRIMELLES, ST AMBROIX, STE LIZAIGNE(36)

La création de l'EARL COQUERY demeurant Franchaud à HUMBLIGNY, est autorisée sur une surface de 143ha55 à AZY, MONTIGNY, HUMBLIGNY, MOROGUES, SENS BEAUJEU, NEUVY DEUX CLOCHERS, et constituée à partir de l'exploitation individuelle de M. COQUERY Didier

Monsieur COQUERY Johann (EARL COQUERY) demeurant Franchaud à HUMBLIGNY, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 104ha59 à NEUVY DEUX CLOCHERS, VEAUGUES, une surface de 143ha55 à AZY, HUMBLIGNY, MONTIGNY, MOROGUES, SENS BEAUJEU, NEUVY DEUX CLOCHERS

Monsieur DUBOIS Arnaud demeurant 320 Rue Chaude à ST PIERRE LES BOIS, est autorisé à s'installer sur une surface de 77ha32 (parcelles E 330/ 331/ 321/C 261/ D 141/ 142/ 144/ 145/ 146/ 147/ 148/ 150/ 151/ 152/ 153/ 154/ 155/ 156/ 350/ E 232/ 244/ 275/ 276/ F 297 /ZR 6/ A 281/ ZH 136/ ZS 43/ A 455/ 157/ ZH 137 /ZI 6/ 7/ ZK 18/ ZH 133/ 135/ ZK 14/ ZS 31/ ZI 21/ ZH 127/128) + 4ha84 (parcelle ZK 16) Soit un total de 82ha16 à CHARENTON DU CHER, COUST, ST PIERRE LES ETIEUX

Monsieur DUBOIS Guillaume demeurant La Marie à MEHUN SUR YEVRE, est autorisé à s'installer sur une surface de 95ha93 (parcelles BO 81/ ZN 184/ 185/ 202/ ZO 6/ ZN 186/ 187/ 102/ 103/ 104/ 105/ 106/ 107/ 108/ 109/ 110/ 111/ 114/ 115/ 116/ 117/ 118/ 130/ 131/ 132/ 133/ 134/ 135/ 136/ 137/ 168/ 169/ 171/ 172/ 174/ 176/ 177/ 178/ 179/ 180/ 181/ 182/ ZO 2/ BO 8/ 9/ 10/ 36) à MEHUN SUR YEVRE

L'EARL DU GRAND MARAIS demeurant Le Grand Marais à ST MICHEL DE VOLANGIS, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 197ha30 à ST MICHEL DE VOLANGIS, une surface de 29ha61 (parcelles B 677/ 76/ 78/ 79/ 81/ 82/ 84/ 85/ 87/ 88/ 89/ 90/ 91/ 92/ 93/ 705/ 6/ 8/ 9/ 10/ 861/ 877) à MOROGUES

L'EARL DU PRE L'ABBE demeurant Le Pré l'Abbé à REIGNY, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 95ha45 à REIGNY, une surface de 3ha80 (parcelle AB 40) à REIGNY

Monsieur EMORINE Arnaud demeurant 7 Place du Beffroi à SANCERRE, est autorisé à s'installer sur une surface de 11ha48 (parcelles ZC 21/ 22/ 36/ 164/ 165/ 166/ 167/ 168/ 171/ 172/ 173) à ASSIGNY

La création du GAEC COMBETTE demeurant Les Hallards à AUGY SUR AUBOIS, est autorisé sur une surface de 326ha14 à NEUILLY EN DUN, BANNEGON, AUGY SUR AUBOIS, GIVARDON

La création du GAEC DE CHOULOT demeurant Domaine Neuf à FARGES EN SEPTAINE, est autorisée sur une surface de 255ha (parcelles A 1323/ 1326/ 1330/ 1331/ 1479/ZD 45/ A 868/ 869/ 872/ 907/ 909/ 1315/ 1316/ 1319/ 1320/ZC 2/ B 223/ A 1295/ 1300/ 601/ ZB 1/ 545/ 546/ 554/ 555/ 558/ 561/ 640/ 641/ 642/ 643/ 644/ 770/ 817/ 849/ 853/ 866/ 871/ 875/ 880/ 884/ 886/ 1015/ 1047/ 1159/ 1232/ 1235/ 1256/ 1294/ 1296/ 1301/ 1363/ 1392/ 1480/ ZA 61/ ZB 59/ ZD 44) à FARGES EN SEPTAINE

M. Stéphane DE CHOULOT est autorisé à s'installer au sein du GAEC DE CHOULOT sur une surface de 255ha à FARGES EN SEPTAINE

Le GAEC PREVOST FRERES demeurant 3 Route de Quantilly à VIGNOUX SOUS LES AIX, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 195ha89 Dont 183ha13 en SCOP et 12ha76 en vignes /SAUP totale 352ha83 à VIGNOUX SOUS LES AIX, une surface de 0ha26 (friches) (parcelles ZH 34 / ZA 106) à VIGNOUX SOUS LES AIX, PIGNY

Madame LOUAT Annette demeurant 65 Rue de Gionne à BOURGES, est autorisée, POUR UNE DUREE D'UN AN, à exploiter une surface de 0ha29 (parcelles AC 287) / SAUP (vignes AOC Sancerre) 5ha162 à SURY EN VAUX

La modification de la SCEA DE PALIGNY demeurant La Chaume Paligny à BLET, est autorisée à sur une surface de 175ha86 à BLET, CHARLY

Mlle ROCHON Marie est autorisée à s'installer au sein de la SCEA DE PALIGNY sur une surface de 175ha86 à BLET, CHARLY

La modification de la SCEA LA SANT demeurant Le Bourg à ST DENIS DE PALIN, est autorisée sur une surface de 200ha29 à LEVET, LISSAY LOCHY, SENNECAY, VORLY

Monsieur Sylvain BERNARDIN est autorisé à s'installer au sein de la SCEA LA SANT sur une surface de 200ha29 à LEVET, LISSAY LOCHY, SENNECAY, VORLY

Monsieur VALIGNY Alain demeurant Les Goutats – Penserolles à ST VITTE, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 137ha58 à ST VITTE, une surface de 10ha36 (parcelles ZM 9 /10A/ 10B/ 11) à ST VITTE

Monsieur DUBOIS Alain demeurant Claufaulin à FEUX, est autorisé à adjoindre à son exploitation de 127ha20 à FEUX, une surface de 2ha09 (parcelles D 592) à FEUX

Madame DUCOUTUMANY Sylvie demeurant N 2 Villedoumy à SAINT DESIRE (Allier), est autorisée à s'installer sur une surface de 2ha08 (parcours volailles) (parcelles D 907/ 276/ 282/ 283) + 2 ateliers poulets label rouge de 800m2 / SAUP 14ha28 à VESDUN (Cher)

L'EARL DES PATROUILLATS demeurant Les Patrouillats à IVOY LE PRE, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 368ha08 à IVOY LE PRE, une surface de 47ha71 (parcelles B 356/ 358/370/369/368/359/476/488/560/491/604/H 262/620) à IVOY LE PRE

L'EARL DES TANIERES demeurant Les Tanières à HERRY, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 246ha66 à HERRY, une surface de 4ha76 (parcelles AD 16/ 23/ 25/ 27/ 2/ 103/ 8/ AE 44/ 45/ 46/ 47/ 49) à LA CHAPELLE MONTLINARD

L'EARL LA GRONNERIE demeurant La Gronnerie à IDS ST ROCH, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 277ha86 à IDS ST ROCH, une surface de 2ha93 (parcelles C 227/ 229/ 230) à LIGNIERES

L'EARL VANGEON demeurant Mondan à VESDUN, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 51ha60 à VESDUN, une surface de 70ha23 (parcelles A 253/ 254/ 251/ 252/ B 76/ ZL 4/B 573/ D 261/ 262/ 263/ 264/ B 588/ 589/D 246/ 247/ 248/ 249/ 253/ 265/ 266/ 268/ 270/ 276/ 282/ 283/ 285/ 299/ 300/ 301/ 314/ 322/ 464/ 465/ 473/ 527/ 529/ 530/ 822/ 899/ 907/ ZK 10/ ZL 17/ D 4/ 274/ 597/ 598/ 248/ 288/ 289/ 290/ 291/ 292/ 889/ 905/ ZK 8 / D 401/ 913/ ZK 11/ D 901/ ZK 17) à VESDUN (Cher), ST DESIRE (Allier)

La modification du GAEC DES SACQUETS demeurant Les Sacquets à BANNÉGON, est autorisée sur une surface de 306ha à BANNÉGON, NEUILLY EN DUN, THAUMIERS

Monsieur Julien GAUDRON est autorisé à s'installer au sein du GAEC DES SACQUETS qui exploite une surface de 306ha à BANNÉGON, NEUILLY EN DUN, THAUMIERS

Madame PRUNIER Cathy demeurant Les Augérons à ENNORDRES, est autorisé à s'installer sur une surface de 160ha19

(parcelles 306/308/289/288/316/A319/320/275/287/204/205/278/279/284/285/291/322/269/273/321/B372/374/375/376/377/378/379/421/422/423/424/426/427/428/429/436/C159/181/182/183/184/185/186/187/188/193/203/204/205/338/472/400) à ENNORDRES, LA CHAPELLE D'ANGILLON, IVOY LE PRE

La modification de la SCEA CHEVREAU demeurant 4 Chemin de la Noue à CREZANCY EN SANCERRE, est autorisée sur une surface de 23ha02 Dont 14ha20 en vignes AOC Sancerre /SAUP 261ha58 à CREZANCY EN SANCERRE

La SCEA DU COLOMBIER demeurant Le Champs des Coudres à IVOY LE PRE, est autorisée à adjoindre à son exploitation de 363ha70 à IVOY LE PRE, une surface de 64ha68 (parcelles H 22/23/29/30/35/37/38/39/40/58/236/237/239/617) à IVOY LE PRE

DIRECCTE - UT18

18-2016-01-06-028

ANNULATION retrait enregistrement déclaration ADH
Multiservices - M

*Récépissé modificatif d'enregistrement de déclaration d'un organisme de services à la personne
ADH MULTI SERVICES NEUILLY David*

Affaire suivie par :
Catherine BLANCHARD
Téléphone : 02 48 27 10 19
Télécopie : 02 48 65 04 37

**DIRECCTE Centre
unité départementale du Cher**

***Récépissé modificatif* d'enregistrement de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP519888572
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

La préfète du Cher

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-10, R.7232-24, et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le récépissé d'enregistrement de déclaration de l'organisme **ADH MULTISERVICES – M. NEUILLY David** en date du 2 octobre 2010 enregistré auprès de la DIRECCTE – Unité départementale du Cher pour effectuer les activités suivantes :

**Petits travaux de jardinage
Entretien de la maison et travaux ménagers
Travaux de petit bricolage**

Vu que l'Unité départementale du Cher a procédé le 27 novembre 2015, au retrait du récépissé d'enregistrement de la déclaration de la structure, pour non-respect de ses obligations au regard de l'Art. R 7232-11 du Code du Travail

Considérant les explications apportées par Monsieur **NEUILLY David** dans son courrier du 15 décembre 2015

Décide de rétablir le récépissé d'enregistrement de la déclaration de l'organisme **ADH MULTISERVICES** à compter du 4 janvier 2016.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bourges, le 6 janvier 2016

P/la Préfète du Cher, par délégation,
P/le Directeur de la DIRECCTE, par délégation,
P/le Directeur de l'Unité départementale du Cher, empêché
Le Directeur adjoint

Grégory FERRA

DIRECCTE - UT18

18-2016-01-04-002

ANNULATION retrait enregistrement déclaration
CLASSE PROGRESS - M

*Récépissé modificatif d'enregistrement de déclaration d'un organisme de services à la personne
CLASSE PROGRESS*

Affaire suivie par :
Catherine BLANCHARD
Téléphone : 02 48 27 10 19
Télécopie : 02 48 65 04 37

**DIRECCTE Centre
unité départementale du Cher**

***Récépissé modificatif* d'enregistrement de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP492706270
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

La préfète du Cher

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-10, R.7232-24, et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le récépissé d'enregistrement de déclaration de l'organisme **CLASSE PROGRESS – M. Hamid AISSAOUI** en date du 28 août 2000 enregistré auprès de la DIRECCTE – Unité départementale du Cher pour effectuer l'activité suivante :

Soutien scolaire à domicile

Vu que l'Unité départementale du Cher a procédé le 3 novembre 2015, au retrait du récépissé d'enregistrement de la déclaration de la structure, pour non-respect de ses obligations au regard de l'Art. R 7232-11 du Code du Travail

Considérant les explications apportées par Monsieur **Hamid AISSAOUI** dans son courrier du 7 décembre 2015

Décide de rétablir le récépissé d'enregistrement de la déclaration de l'organisme **CLASSE PROGRESS** à compter du 4 janvier 2016.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bourges, le 4 janvier 2016

P/la Préfète du Cher, par délégation,
P/le Directeur de la DIRECCTE, par délégation,
P/le Directeur de l'Unité départementale du Cher, empêché
Le Directeur adjoint

Grégory FERRA

DIRECCTE - UT18

18-2016-01-13-002

ANNULATION retrait enregistrement déclaration SARL
COLLADANT

*Récépissé modificatif d'enregistrement de déclaration d'un organisme de services à la personne
COLLADANT Ludociv*

Affaire suivie par :
Catherine BLANCHARD
Téléphone : 02 48 27 10 19
Télécopie : 02 48 65 04 37

**DIRECCTE Centre
unité départementale du Cher**

***Récépissé modificatif* d'enregistrement de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP498946862
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

La préfète du Cher

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-10, R.7232-24, et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le récépissé d'enregistrement de déclaration de l'organisme **SARL COLLADANT – M. COLLADANT Ludovic** en date du 15 juin 2012 enregistré auprès de la DIRECCTE – Unité départementale du Cher pour effectuer les activités suivantes :

Petits travaux de jardinage

Vu que l'Unité départementale du Cher a procédé le 28 octobre 2015, au retrait du récépissé d'enregistrement de la déclaration de la structure, pour non-respect de ses obligations au regard de l'Art. R 7232-11 du Code du Travail

Considérant les explications apportées par Monsieur **COLLADANT Ludovic** dans son courrier du 22 décembre 2015

Décide de rétablir le récépissé d'enregistrement de la déclaration de l'organisme **SARL COLLADANT** à compter du 29 octobre 2015.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bourges, le 13 janvier 2016

P/la Préfète du Cher, par délégation,
P/le Directeur de la DIRECCTE, par délégation,
P/le Directeur de l'Unité départementale du Cher, empêché
Le Directeur adjoint

Grégory FERRA

PREFECTURE DU CHER

18-2016-01-08-005

Arrêté n° 2016-1-0021 accordant délégation de signature à .Yves CASTEL, directeur départemental des territoires de la Nièvre en matière de police de l'eau, de la navigation, de la pêche et de gestion du domaine public fluvial de l'axe ligérien dans le département du Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

ARRETE N° 2016-1-0021
accordant délégation de signature à M. Yves CASTEL,
directeur départemental des territoires de la Nièvre
en matière de police de l'eau, de la navigation, de la pêche
et de gestion du domaine public fluvial
de l'axe ligérien dans le département du Cher

La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 27 décembre 2015 nommant en conseil des ministres Madame Nathalie COLIN préfète du département du Cher,

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions des directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2011 nommant M. Yves Castel, directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-1-1630 du 27 décembre 2005 portant constitution d'un service unique chargé de la police de l'eau et de la pêche dans le département du Cher,

Considérant que la compétence de la direction départementale des territoires de la Nièvre excède l'étendue du département de la Nièvre et s'étend dans le département du Cher, pour les missions de police de l'eau, de la navigation et la gestion du domaine public fluvial sur la Loire,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à Monsieur Yves CASTEL, directeur départemental des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences dans le département du Cher les décisions, pièces et documents ci-après énumérés :

I – Gestion et conservation du domaine public fluvial

- Autorisations d'occupations temporaires (article R. 2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques),
- Délimitation du domaine public fluvial (article L. 2111-9 du code général de la propriété des personnes publiques)
- Travaux et prise d'eau (article L. 2124-8 du code général de la propriété des personnes publiques),
- Convention de gestion et de transfert de gestion (article L.2123-2 et L.2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques), superpositions d'affectations (article L.2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques),

- Affermage des lots de pêche et de chasse au gibier d'eau attribués par adjudications ou locations amiables.

II – Police de la navigation

- Autorisation de stationnement (article R.4241-54 du code des transports)
- Autorisation de manifestations sur les voies navigables (article R.4241-38 du code des transports)

III – Police de la pêche

- Autorisation d'exercer la pêche
- Autorisation des pêches électriques à des fins scientifiques
- Délivrance des licences de pêcheur aux lignes et aux engins (R. 435-7 du code de l'environnement)
- Instruction des dossiers d'infractions réglés de façon transactionnelle et propositions de transaction pénale,

IV – Police de l'eau

- Actes relatifs à l'instruction des procédures d'autorisation et de déclaration prévus par les articles L.214-1 à L. 214-11 du code de l'environnement,
- Autorisations de réaliser des travaux d'urgence (article R.214-44 du code de l'environnement),
- Récépissé de déclaration loi sur l'eau et arrêté de prescriptions complémentaires (articles L.214-3 et R.214-1 du code de l'environnement),
- Mises en demeure au titre de l'article L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement,
- Mises en œuvre des dispositions nécessaires à l'exécution des travaux d'entretien (article L.215-14 à L.215-18 du code de l'environnement).

Article 2 : En application de l'article 44-1 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, le directeur départemental des territoires de la Nièvre peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Nièvre.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur départemental des territoires de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

Bourges, le 8 janvier 2016

la Préfète

signé : Nathalie COLIN

PREFECTURE DU CHER

18-2016-01-13-001

Arrêté n° 2016-1-0030 accordant délégation de signature à
Mme Brigitte SIFFERT, directrice départementale de la
sécurité publique du Cher



PRÉFÈTE DU CHER

Préfecture
Direction de la réglementation et
des libertés publiques

ARRÊTÉ N° 2016-1-0030
accordant délégation de signature à Mme Brigitte SIFFERT,
directrice départementale de la sécurité publique du Cher

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code de la route, notamment l'article L 325-1-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales concernant les agents non titulaires de l'Etat pour l'application de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 95-1197 et l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

Vu le décret n° 95-1007 du 30 octobre 1997 relatif aux adjoints de sécurité,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 28 décembre 2012 nommant Mme Brigitte SIFFERT, directeur départemental de la sécurité publique du Cher et commissaire central de Bourges,

Vu la circulaire INT/C/020004C du ministre de l'Intérieur, relative au renforcement de la protection juridique des fonctionnaires et agents publics de la police nationale victimes,

Vu la circulaire DAPN/RH/ADC n° 75 du 28 janvier 2010 relative aux nouvelles dispositions en matière disciplinaire concernant les fonctionnaires relevant de la police nationale de catégorie A du corps des attachés, de catégorie B du corps des secrétaires administratifs et de catégorie C du corps des adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'outre-mer,

Vu la circulaire ministérielle du 28 mars 2011 d'application de la LOPPSI en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité routière,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Brigitte SIFFERT, directrice départementale de la sécurité publique du Cher et commissaire central de BOURGES, pour :

- Prononcer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des fonctionnaires de police (à l'exception des personnels administratifs de catégorie B et C) et des adjoints de sécurité affectés dans les circonscriptions de sécurité publique du Cher.

- Décider de l'octroi de la protection juridique aux personnels de police victimes d'atteinte contre leur personne ou leurs biens.

- Signer les arrêtés portant immobilisation, ceux portant mise en fourrière et ceux portant immobilisation et mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule et leur notification, sur la seule zone police.

- Signer les arrêtés d'abrogation des mesures énoncées à l'alinéa précédent.

Article 2 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Mme Brigitte SIFFERT peut subdéléguer sa signature à certains des agents placés sous son autorité. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale de la sécurité publique du Cher, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

Bourges, le 13 janvier 2016

La Préfète

signé : Nathalie COLIN

PREFECTURE DU CHER

18-2016-01-14-001

Arrêté n° 2016-1-0036 accordant délégation de signature à
M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de
l'aviation civile ouest et à certains agents placés sous son
autorité.

ARRÊTÉ N° 2016-1-0036
accordant délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves HUERRE,
directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest
et à certains agents placés sous son autorité

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

VU le code des transports,

VU le code de l'aviation civile,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié notamment par le décret n° 93-479 du 24 mars 1993 portant harmonisation des circonscriptions administratives,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 6 ,

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, préfète du Cher,

VU l'arrêté du 9 avril 2015 de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie nommant M. Pierre-Yves HUERRE en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest à compter du 1^{er} juillet 2015,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Cher ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest, en vue :

- 1 - de procéder dans le département du Cher à la rétention de tout aéronef français ou étranger, dont le pilote a commis une infraction aux dispositions de la 6^{ème} partie (aviation civile) du code des transports ;
- 2 - de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément d'organisme exerçant l'activité d'assistance en escale sur les aérodromes du Cher ;
- 3 - en ce qui concerne le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et la prévention et la lutte contre le péril animalier :
 - 3-1 : de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément des personnels chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes du Cher,
 - 3-2 : de contrôler sur les aérodromes du Cher le respect des dispositions réglementaires en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs,

3-3 : de signer tous actes, arrêtés, décisions, courriers et documents du ressort de la préfète relatifs à la prévention du péril animalier sur les aérodromes du Cher à l'exception des actes relatifs aux modalités de capture, de tir d'espèces d'animaux sauvages et de restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité ;

- 4 - de délivrer, refuser, suspendre ou retirer les titres de circulation en zone de sûreté à accès réglementé des aérodromes du Cher ;
- 5 - de délivrer des dérogations aux hauteurs minimales de vol à l'exception du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
- 6 - de délivrer les autorisations relatives aux installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et aux constructions ou installations temporaires nécessaires à la conduite des travaux dans les zones frappées de servitudes aéronautiques.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 susvisé, la délégation de signature consentie à M. Pierre-Yves HUERRE par l'article 1 du présent arrêté est également consentie à certains agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions, selon les modalités suivantes :

- M. Olivier NEVO, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès du directeur, Mme Anne FARCY, chef du département surveillance et régulation, M. Philippe OILLO, chargé de mission auprès du chef du département surveillance et régulation pour les alinéas 1 à 6 ;
- M. Alain SIMON, chef de la division aéroports et navigation aérienne et M. Alain EUDOT chef de la subdivision aéroports, pour l'alinéa 3 ;
- M. Cedric NEBATI, chef de la division sûreté, Mme Myriam VIENNOT, chef de la subdivision sûreté, pour l'alinéa 4 ;
- M. Serge LAMY, chef de la division aviation générale, pour l'alinéa 5 ;
- Mme Sylvie PAYN, chef de la division régulation et développement durable, pour les alinéas 2 et 6.

ARTICLE 3 : Les dispositions antérieures sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental des services de l'État.

Fait à Bourges, le 14 janvier 2016
La Préfète

signé : Nathalie COLIN

PREFECTURE DU CHER

18-2016-01-15-001

Arrêté n° 2016-1-0037 fixant la liste des journées
nationales d'appel à la générosité publique pour l'année
2016

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ n° 2016-1-0037
fixant la liste des journées nationales
d'appel à la générosité publique pour l'année 2016

La Préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux contrats d'association ;

Vu la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la circulaire du 9 septembre 1950 du ministre de l'Intérieur relative à l'appel à la générosité publique ;

Vu la circulaire n° NOR/INTD1526092V du ministre de l'Intérieur en date du 12 janvier 2016 relative au calendrier fixant la liste des journées nationales de quêtes sur la voie publique **pour l'année 2016** ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Cher ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les quêtes et ventes d'objet sans valeur marchande propre sur la voie publique ou dans les lieux publics sont interdits sur tout le territoire du département.

Article 2 : L'interdiction visée à l'article 1^{er} n'est pas applicable aux organismes mentionnés, et pour les dates fixées, dans le calendrier annuel des journées nationales d'appel à la générosité publique établi par le ministre de l'Intérieur et publié au Journal officiel. Elle n'est pas non plus applicable aux organismes ayant fait l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral d'autorisation. Le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique **pour l'année 2016** est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Mercredi 13 janvier au dimanche 7 février Avec quête le 7 février	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 29 janvier au dimanche 31 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 29 janvier au dimanche 31 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 14 mars au dimanche 20 mars Avec quête les 19 et 20 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Collectif Action Handicap
Lundi 14 mars au dimanche 20 mars Avec quête les 19 et 20 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 14 mars au dimanche 20 mars Avec quête les 19 et 20 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Samedi 19 et dimanche 20 mars Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD – Terre Solidaire
Vendredi 1 ^{er} avril au dimanche 3 avril Avec quête tous les jours Samedi 26 mars au dimanche 10 avril Avec quête tous les jours	Sidaction multimédias 2016 Animations régionales	SIDACTION
Lundi 2 mai au dimanche 8 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu de France	Œuvre Nationale du Bleu de France
Lundi 16 mai au dimanche 22 mai Avec quête tous les jours	Semaine nationale du Refuge (Journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Lundi 23 mai au dimanche 29 mai Avec quête les 28 et 29 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Samedi 28 mai au dimanche 5 juin Avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française

Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 – BOURGES Cedex
www.cher.pref.gouv.fr

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 30 mai au dimanche 5 juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la Recherche Médicale
Vendredi 3 juin au dimanche 5 juin Avec quête tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Lundi 23 mai au dimanche 5 juin Avec quête les 4 et 5 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Samedi 18 et dimanche 19 juin Avec quête tous les jours	Collecte nationale du Rire Médecin	LE RIRE MEDECIN
Jeudi 14 juillet au dimanche 17 juillet Avec quête tous les jours	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Dimanche 18 septembre au dimanche 25 septembre Avec quête tous les jours	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale d'Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 1 ^{er} et dimanche 2 octobre Avec quête tous les jours	Journées nationales des associations de personnes aveugles ou malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre. Avec quête tous les jours.	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.
Lundi 26 septembre au dimanche 2 octobre Avec quête du 29 septembre au 2 octobre	Semaine nationale du cœur (Donocoeur) Journée mondiale du cœur le 29 septembre	Fédération française de cardiologie
Samedi 29 octobre au mardi 1 ^{er} novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Vendredi 4 novembre au dimanche 13 novembre Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Samedi 19 et dimanche 20 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique

Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 – BOURGES Cedex
www.cher.pref.gouv.fr

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 14 novembre au dimanche 20 novembre Avec quête tous les jours	Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)	LE RIRE MEDECIN
Lundi 14 novembre au dimanche 27 novembre Avec quête les 20 et 27 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR)
Samedi 19 novembre au dimanche 4 décembre Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) et animations régionales	SIDACTION
Jeudi 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre)	AIDES
Vendredi 2 décembre au dimanche 11 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon 2016	AFM-TELETHON (Association Française contre les Myopathies)
Samedi 10 décembre et dimanche 11 décembre Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD – Terre Solidaire
Samedi 10 décembre au samedi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

Article 3 : Les personnes habilitées à quêter en vertu de l'article 2 doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'oeuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par le préfet, et en ce qui concerne les arrondissements de SAINT AMAND-MONTROND et de VIERZON, par le sous-préfet de chacun de ces arrondissements.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture du Cher, Mme la sous-préfète de SAINT AMAND-MONTROND, M. le sous-préfet de VIERZON, Mesdames et Messieurs les maires du département, M. le directeur départemental des finances publiques, M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mme la directrice départementale de la sécurité publique, M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Bourges, le 15 janvier 2016

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

signé : Fabrice ROSAY